

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 12 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame BARRAULT Simone.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame BIFFIGER Isabelle pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Absents :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Madame Jacqueline LAPEYRE a été désignée secrétaire de séance.

2020.13 – OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AIDE A L'EMPLOI SPORTIF.

VOTE : Pour : 24

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la pérennisation des emplois des éducateurs sportifs.

A ce titre, un crédit sera inscrit au budget 2020 art 6574.

L'association « Tennis Club de Bon-Encontre » est concernée par ce dispositif car elle a signé un contrat avec un professeur pour 68 heures en moyenne par mois soit 816 heures par an.

II. Considérants et références juridiques :

Vu la délibération du 25 février 2014, par laquelle le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives,

Vu les pièces justificatives fournies par le Président de l'Association « Tennis Club de Bon-Encontre » conformément à la convention qui régie l'aide à l'emploi sportif

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- **D'ATTRIBUER** une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2020 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 352.20 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (ANNEXE 2) avec l'association sportive employeur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2020 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 352.20 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif avec l'association sportive employeur.

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 16 juin 2020

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'...

